

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	13 (1940)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Le plan d'extension Amsterdam-Slotermeer
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-121259">https://doi.org/10.5169/seals-121259</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

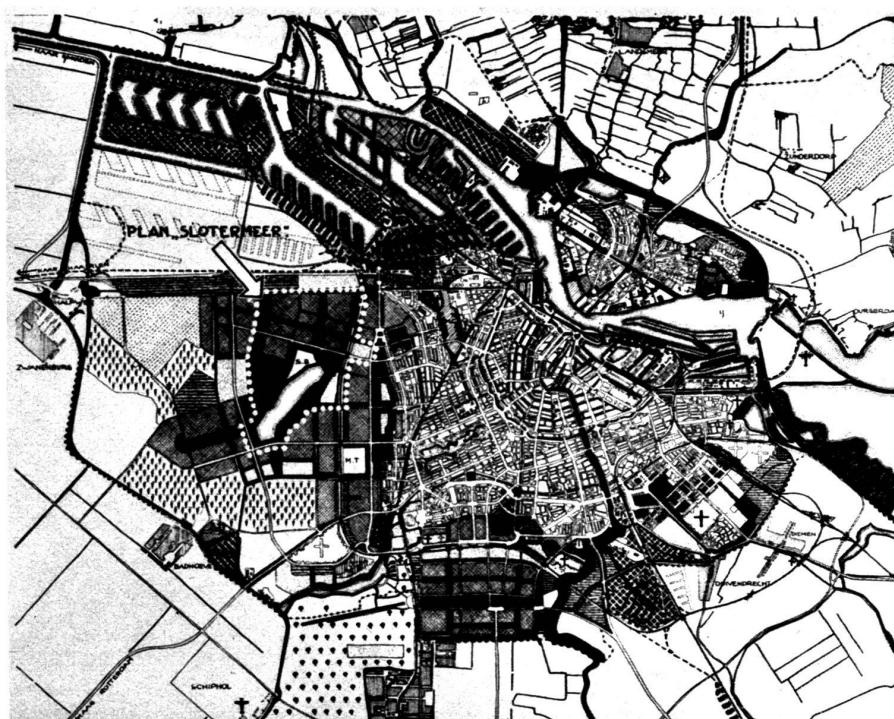
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Plan général directeur de la ville d'Amsterdam. Echelle env. 1 : 70 000. (Voir également plan général, page 73, année 1938).



La partie encadrée de pointillés blancs indique les quartiers de Slotermeer.

## LE PLAN D'EXTENSION AMSTERDAM-SLOTERMEER

Projet du Service des travaux de la ville d'Amsterdam.

Nos villes possèdent dans leurs archives des projets d'extension parfois remarquables, mais dont la réalisation fut renvoyée sans suite ou sans espoir parce que la communauté recula devant les sacrifices à faire ou avait perdu sa volonté souveraine des temps héroïques.

Rappelons, à Genève, le fameux projet d'extension de 1730 par Micheli du Crest et qui valut à son auteur le bannissement. Et tout récemment les beaux projets de transformation du quartier de Saint-Gervais, qui dorment maintenant dans leurs portefeuilles.

Les édiles de la ville d'Amsterdam semblent avoir conservé de leurs ancêtres ce souffle qui les incita à faire de leur ville, au cours des siècles, une des réalisations urbaines les plus claires qui soient. Au seuil de la réalisation, le plan de Slotermeer, avec sa future population de 40,000 habitants est une chose si exceptionnelle que s'impose un examen qui, bien vite, devient un enseignement.

Toutes proportions gardées et compte tenu des difficultés locales, il est bien peu de villes qui puissent se permettre de passer à l'exécution de projets pareils. De tels problèmes amènent bien plutôt à faire toucher du doigt le déséquilibre profond et inquiétant de notre époque, où les possibilités immenses de l'art, de la science et de la technique sont jugulées par des conceptions morales, politiques et économiques primaires et anarchiques.

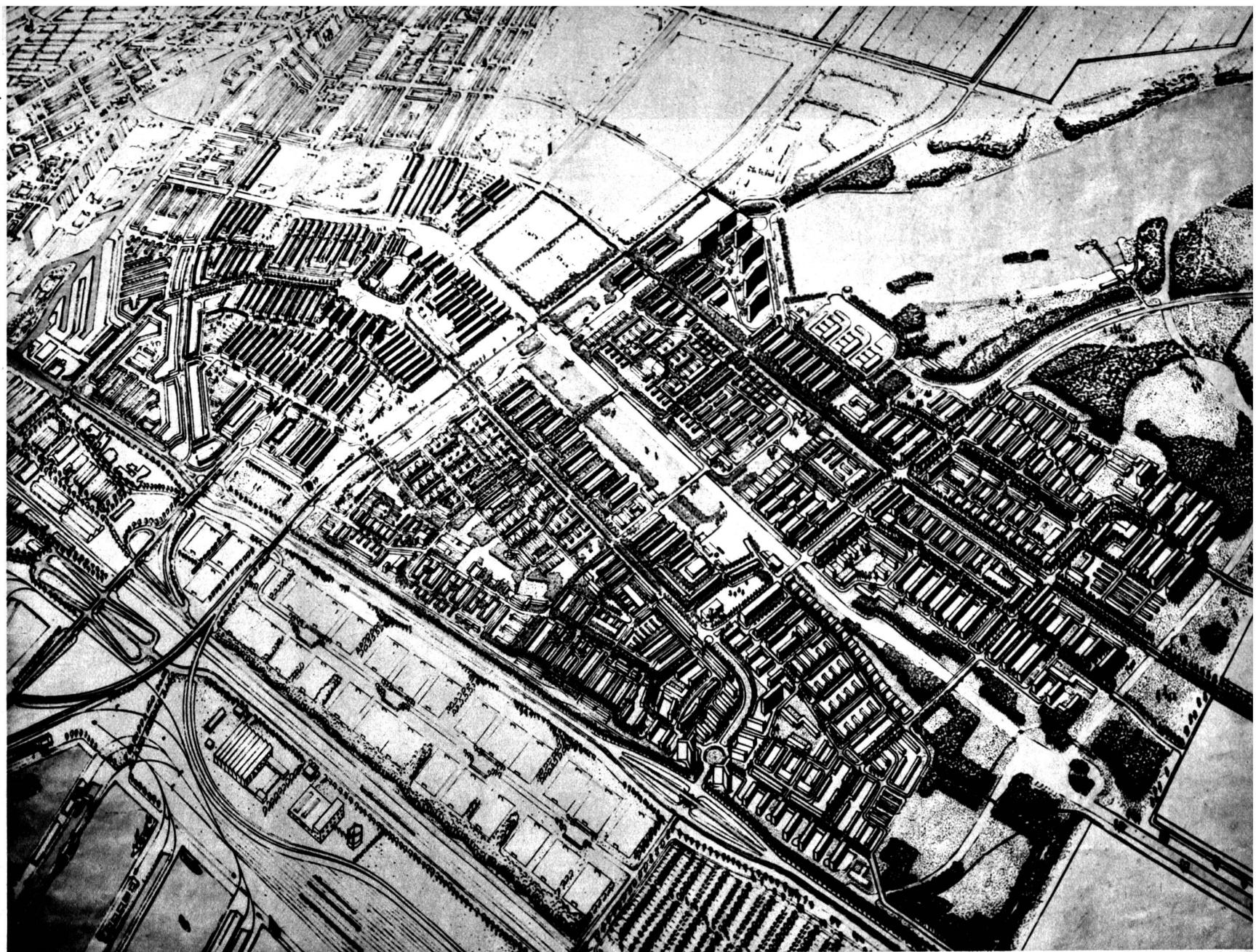
La rédaction.

### Généralités.

Le plan d'extension de Slotermeer a été approuvé par le Conseil municipal d'Amsterdam le 12 juillet 1939. Il fait partie du plan général directeur de la ville. L'approbation de ce plan est un acte important dans la série des mesures de prévoyance nécessaires pour réaliser le but suivant : rendre Amsterdam,

à l'avenir, plus apte à recevoir toutes les catégories de la population.

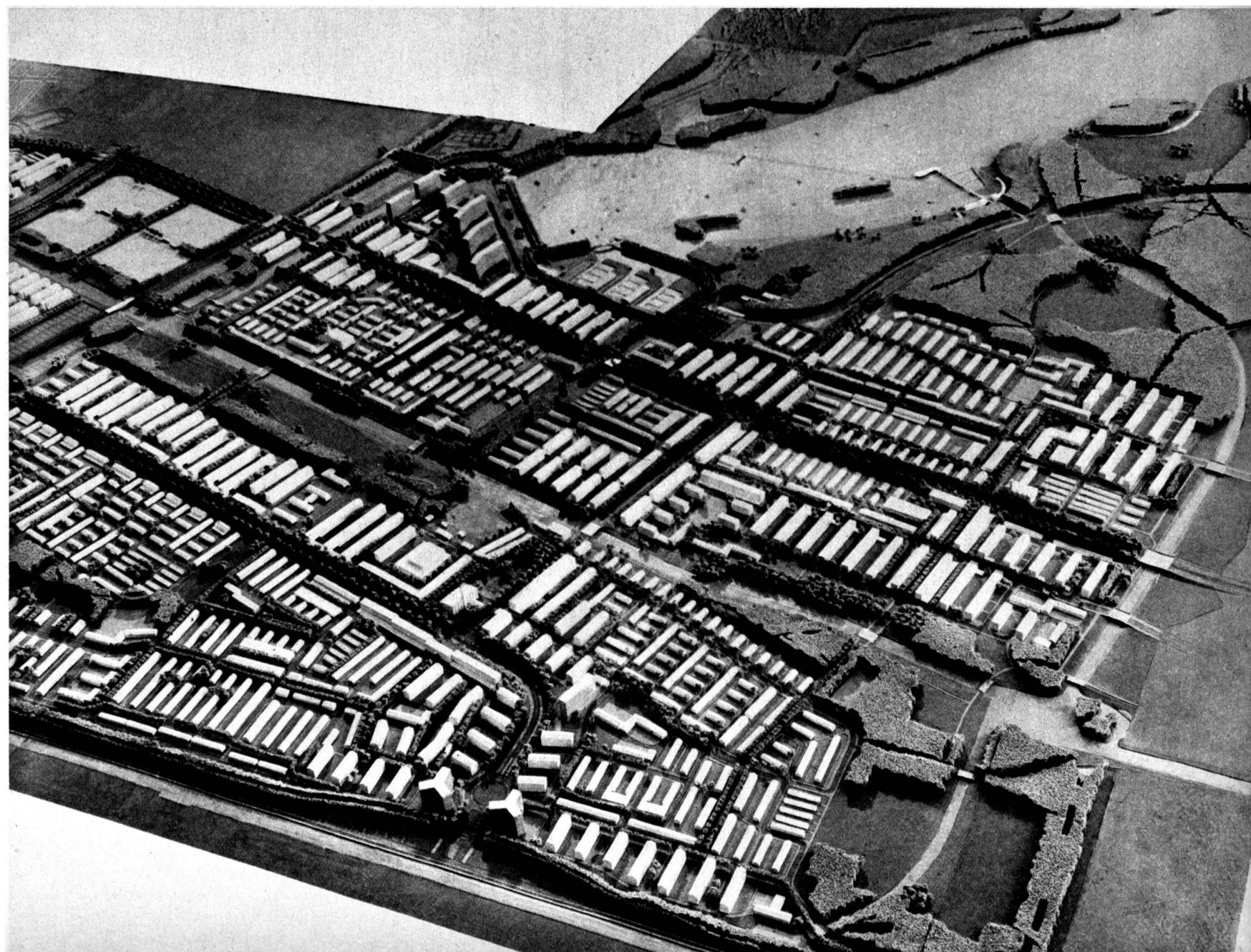
La construction de logements modestes et moyens, en grande série, avec aménagement de parcs et de jardins, donnera à ce quartier tous les avantages de la cité-jardin, sans les inconvénients de distances



Ville ancienne →

Vue perspective générale du quartier et de ses attaches avec le centre urbain.

Vue générale de la maquette, à comparer avec la vue perspective ci-dessus.



trop grandes et communications trop coûteuses pour se rendre au centre.

#### **Le plan de Slotermeer sera le premier qui réalisera cette nouvelle forme d'extension urbaine.**

La réalisation est possible par l'achat à bas prix de terrains tourbeux inutilisables pour la construction sans remblais importants. Cet aménagement doit se faire sur une très grande échelle et de vastes surfaces de terrains bruts pour éviter le renchérissement excessif du terrain prêt à la construction. C'est la raison pour laquelle la communauté doit intervenir et réaliser elle-même l'aménagement général. La surface totale de cette région (sans le lac et les parcs) est d'environ **260 hectares**.

L'étude financière a démontré qu'il est économiquement impossible de ne construire que des maisons familiales ; aussi le projet prévoit-il une construction « mixte » sur la base de **70 logements** par hectare. Il faudra compter sur 55 à 60 % de logements en maisons à plusieurs étages.

La tâche est complexe, car il n'existe pas encore de quartiers analogues sur lesquels on puisse prendre exemple. La disposition générale du quartier, séparée du centre par la ligne de ceinture surélevée, donnera une certaine impression d'indépendance aux habitants, d'autant plus que le nouveau lac constituera un centre d'attraction et de sports nautiques de premier ordre.

#### **Circulation.**

La description détaillée suppose une certaine connaissance de la ville d'Amsterdam ; aussi limitons-nous ce sujet à la publication des artères caractéristiques du projet : ce sont les deux larges artères A et B qui sont le prolongement d'artères existantes et qui traverseront le quartier en direction est-ouest. Puis tout particulièrement les artères de dévastation dont le caractère rustique mérite un examen.

#### **Voies navigables.**

Les canaux qui relient le lac Slotermeer au réseau urbain donnent à ce quartier la note typique des villes hollandaises. On remarquera cet aspect sur quelques photos de la maquette où le charme de ces voies lacustres se révèle équivalent à celui de nos rivières bordées de prairies et de bosquets.

#### **Constructions.**

La densité de 70 habitations par hectares (en moyenne) donne en chiffres ronds 11,000 logements. Dans ce nombre, 6250, soit le 57 %, sont prévus en

constructions de quatre étages et plus et 4750, soit le 43 %, en constructions de un et deux étages. Dans ces dernières, 3500, soit le 32 % du total, seront des maisons familiales.

Il est intéressant de constater que les maisons basses prennent plus de place sur l'ensemble que les maisons hautes qui représentent pourtant le 57 % des logements. Cependant, partout l'aspect de la cité-jardin a été respecté, même dans le cas des maisons hautes à douze étages qui se répartissent en cinq blocs au bord du Slotermeer.

En règle générale, la construction en rangées, la plus économique et traditionnelle dans ce pays, a été adoptée pour tous les types de constructions.

On remarquera que l'orientation des façades à l'est et à l'ouest est très nettement prédominante, pour tenir compte de l'expérience de tous nos pays où le soleil est recherché durant la plus grande partie de l'année.

Une table indiquant la répartition des logements est placée au bas de la page 32.

#### **Constructions et aménagements spéciaux.**

Dans ce quartier qui pourra loger environ 40,000 personnes, il est prévu un grand nombre d'écoles : une école supérieure, une école des arts et métiers et une école ménagère, puis environ quarante écoles pour l'enseignement primaire ou spécial. Ces écoles sont réparties dans les groupes d'immeubles, placées dans des zones de verdure et hors de la circulation. Sur la rive ouest du lac une piscine est accessible à travers les parcs. La plage, appuyée contre un parc à l'arrière-plan, est située à proximité et abritée contre le vent d'ouest.

Les parcs qui entourent le lac sont sillonnés de promenades pour piétons et cyclistes avec de nombreuses échappées sur la nappe d'eau.

Les jardins et surfaces vertes répartis dans les quartiers d'habitation sont également en liaison avec les parcs. A côté de la ligne de chemin de fer, une superficie importante est réservée à des jardins d'expérimentation pour les écoles et des terrains de sports.

Une huitaine de terrains de sports ont été répartis dans le quartier.

#### **Artisanat et ateliers.**

Des terrains ont été réservés dans les zones d'habitation pour des établissements d'artisans d'importance diverse, des garages, etc. Ces derniers sont toutefois disposés de telle façon qu'ils ne préteront



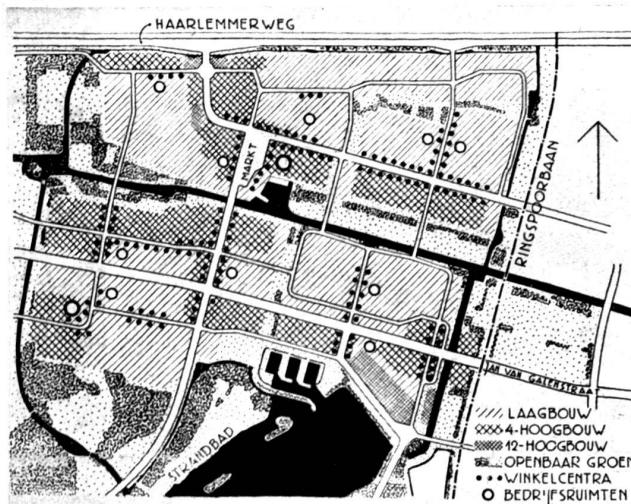
Vue générale en direction sud.

Au premier plan, un canal de liaison.

A gauche on remarque la grande plage.

Vue générale en direction nord.





Système des rues avec boutiques et des centres d'artisanat.

Laagbouw . . . . . = constructions basses.  
 4 hoogbow . . . . . = construct. de 4 étages.  
 12 hoogbow . . . . . = construct. de 2 étages.  
 Openbaar groen . . . . . = parcs.  
 ... winkel centra . . . . . = centres de boutiques  
 et petit commerce.  
 O bedrijfsruimten . . . . . = emplacement pour l'ar-  
 tisanat.  
 Strandbad . . . . . = plage.  
 Markt . . . . . = marché  
 Ringspoorbaan . . . . . = ligne ceinture.

pas les zones vertes réservées aux maisons. Ils seront généralement placés discrètement en retrait des artères principales, de telle façon que le chargement et le déchargement des marchandises se fassent par des rues secondaires.

#### Boutiques.

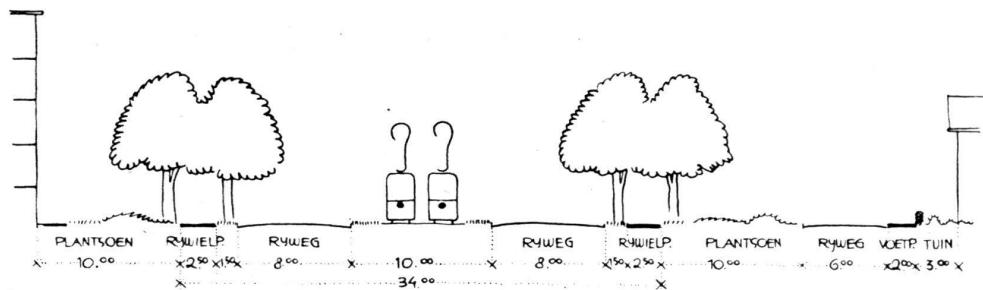
D'après les statistiques récentes prélevées dans des nouveaux quartiers suburbains, le nombre des boutiques est d'environ 66 par 1000 appartements. Elles

sont, pour la plupart, groupées dans des rues réservées à cet effet et réparties dans les divers quartiers.

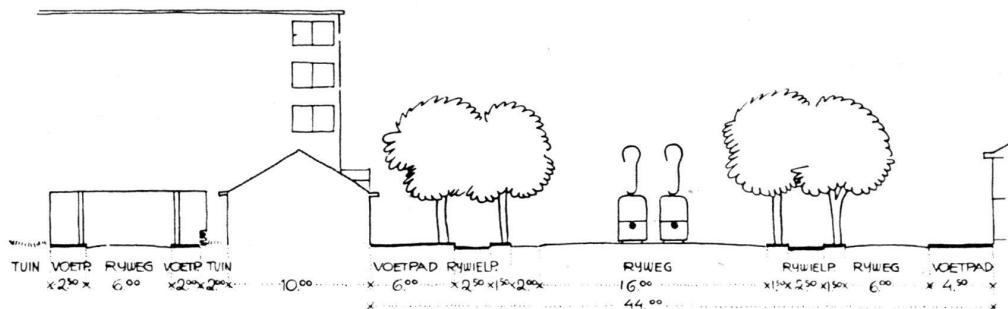
#### Réalisation.

Le Conseil de la ville, constatant que la communauté possède déjà la plus grande partie des terrains, a décidé de passer à l'expropriation. Le remblayage du terrain brut nécessite, en effet, la libre disposition de tous les terrains situés dans la zone du projet à réaliser.

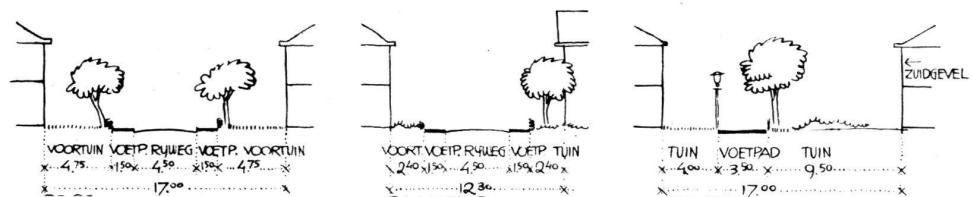
Prescriptions, types et indications dans les règlements de construction.	Surface	Nombre de parcelles, environ	Nombre de logements, environ
<b>Maisons familiales :</b>			
a) Petits logements ouvriers . . . . .	maximum 80 m <sup>2</sup>	1430	1430
b) Plus grands logements ouvriers . . . . .	de 85 à 95 m <sup>2</sup>	1280	1280
c) Logements pour classe moyenne modeste . . . . .	minimum 100 m <sup>2</sup>	530	530
<b>Maisons familiales . . . . . Total</b>		<b>3240</b>	<b>3240</b>
<b>Logements de plain-pied et au premier étage : (Maisons de deux étages)</b>			
d) Petits logements ouvriers . . . . .	maximum 70 m <sup>2</sup>	145	290
e) Plus grands logements ouvriers . . . . .	de 75 à 85 m <sup>2</sup>	360	720
f) Logements pour classe moyenne modeste . . . . .	minimum 105 m <sup>2</sup>	50	150
<b>Logements de plain-pied et au premier étage . . . . . Total</b>		<b>555</b>	<b>1160</b>
<b>Logements pour vieillards : . . . . .</b>			<b>350</b>
<b>Constructions basses :</b>			<b>4750</b>
<b>Maisons à 4 étages :</b>			
g) Petits logements ouvriers . . . . .	maximum 75 m <sup>2</sup>	275	1100
h) Plus grands logements ouvriers . . . . .	minimum 85 m <sup>2</sup>	1050	4200
<b>Maisons à 4 étages . . . . . Total</b>		<b>1325</b>	<b>5300</b>
<b>Appartements sur 12 étages pour la classe moyenne modeste</b>			<b>950</b>
<b>Constructions hautes :</b>			<b>6250</b>
<b>Total général</b>			<b>11,000</b>



A. Profil de l'avenue Jan van Galen.

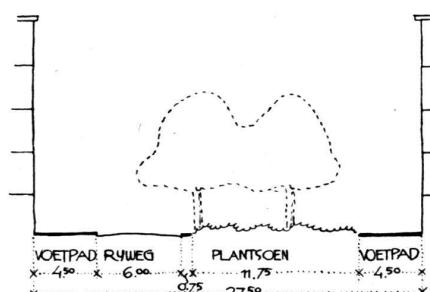


B. Profil de la route Bosch en Lommer

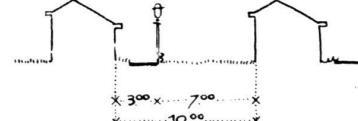


Types de chemins pour maisons ouvrières familiales.

Dévestiture pour piétons.



Rue entre maisons de quatre étages.



Maisons de retraite pour vieillards.

Types d'artères de circulation et de dévestiture. Echelle 1 : 500.

Rijweg . . . . = voie carrossable.  
 Rijwielpad . . = voie cyclable.  
 Plantsoen . . = promenade.  
 Voetpad . . . = trottoir.  
 Tuin . . . . = jardin.